



Sommaire

- **Actualités régionales**
Page 2
- **Parole d'Adhérents**
Page 4
- **Dossier**
Page 5
- **L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse**
Page 6
- **Bourse des déchets**
Page 9
- **Bonnes pratiques environnementales**
Page 10
- **Echo de l'association / Outils**
Page 11

Directeur de la publication :

Michel DEPRAETERE

Comité de rédaction :

Marc VALENTIN, Joseph BRYKS,
Michel DEPRAETERE, Aurélie FLOCH,
Chloé MENARD et Fabien HUITRIC

Périodicité :

semestriel

Tirage : 1500 exemplaires

Zone de diffusion : région PACA

Publicités :

Renseignements au 04 91 13 86 32

Environnement-Industrie :

Association loi 1901 fondée en 1974
Agréée pour la protection de
l'environnement

35 rue Sainte Victoire - BP 21856

13221 Marseille cedex 01

Contact : Marc Valentin

Tél : 04 91 13 86 08

Email : contact@environnement-industrie.com

Site internet : www.environnement-industrie.com

Graphisme : www.hcd.fr

Reprographie : Spot imprimerie



>Edito

Le modèle de concertation du Grenelle de l'environnement est devenu la norme pour tous les sujets que l'Etat, tout particulièrement le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, met au débat public avant la publication d'une circulaire ou d'un arrêté d'application.

> 5 Collèges sont maintenant appelés à contribuer à chaque concertation: Services de l'Etat; Elus des Collectivités; Représentants des employeurs et du monde économique; Représentants des salariés; Représentants des Associations de protection de l'environnement. Si nécessaire, une représentation de la communauté scientifique peut être ajoutée.

Plusieurs structures qui nous concernent particulièrement dans notre région fonctionnent déjà sur ce mode : les Associations de Surveillance de la Qualité de l'Air (AIRFOBEP et Atmo PACA) et le CYPRES. Un débat entre les parties prenantes du SPPPI (Secrétariat Permanent pour la prévention des Pollutions Industrielles) propose de mettre en place une gouvernance collégiale sur cette base, pour que cette instance de concertation soit plus efficace.

Deux nouveaux groupes de travail ont été mis en place sur ce modèle pour décliner dans notre région les plans d'actions nationaux découlant du Grenelle de l'environnement : le Comité Régional de suivi de la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement; et le Plan Régional Santé-Environnement. Nous sommes invités à participer à ces travaux, aux côtés des représentants des employeurs, CGPME et MEDEF, et des CCI. Nous avons souhaité la participation des Fédérations professionnelles pour assurer une représentation plus complète et plus proche des entreprises concernées, par exemple l'agro-alimentaire

pour le Plan Régional Santé-Environnement. On peut se réjouir de cette volonté de débat plus démocratique. Mais cela implique que toutes les parties concernées participent activement aux réunions de concertation et au fonctionnement des structures construites sur ce modèle. Avec la généralisation de cette approche, je constate que les acteurs économiques, et tout particulièrement les industriels y sont souvent moins présents que ceux des autres Collèges. Bien sûr, Environnement-Industrie s'efforce d'être présente et active dans les instances et les groupes de travail qui concernent les ICPE, mais nous avons besoin de la participation effective de représentants de nos adhérents quand les sujets deviennent plus spécialisés. Les Fédérations Professionnelles rencontrent les mêmes difficultés, aggravées par la crise économique. La voix des entreprises est donc souvent moins entendue que celles d'autres Collèges.

Pour 2010, je forme le vœu que nos industries retrouvent un niveau d'activité satisfaisant pour leur rendre de la visibilité, et que cela permette à leurs dirigeants de représenter efficacement leurs intérêts dans les instances qui les concernent. Et un vœu plus personnel à nos adhérents et à leur famille : SANTE ET BONHEUR !

Michel DEPRAETERE
Président d'Environnement-Industrie



APPEL POUR LE DEVELOPPEMENT D'UNE INDUSTRIE DURABLE DANS LES BOUCHES DU RHONE

Les forces politiques économiques et sociales ont exprimé leur conviction collective en signant l'appel pour le développement de l'industrie durable, lors des Assises de l'Industrie du 29 Octobre à Gardanne. Cet appel pour une industrie économiquement viable, respectueuse de l'environnement et socialement responsable, traduit la volonté et le désir d'un engagement collectif fort en faveur de l'industrie des Bouches-du-Rhône. Organisatrice des Assises de l'Industrie et à l'initiative de cet appel, la CCI Marseille Provence mobilisera un comité technique pour étudier les modalités d'actions de cet appel et qui rapportera ses travaux au comité de pilotage constitué par les signataires.

Les signataires

Michel SAPPIN, Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône

Michel VAUZELLE, Député des Bouches du Rhône, Président du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Jean-Noël GUERINI, Sénateur des Bouches-du-Rhône, Président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône

Jacques PFISTER, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence

Richard MALLIE, Député des Bouches-du-Rhône, Conseiller Général des Bouches-du-Rhône

Jean-Claude GAUDIN, Sénateur Maire de la Ville de Marseille

Roger MEI, Maire de Gardanne

Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie Aix-Marseille

Philippe BRUN, Président de l'UIMM

Eugène CASELLI, Président de Marseille Provence Métropole

Alain BELVISO, Président du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Stephan BROUSSE, Président de l'UPE 13

Jacques RIPOCHE, Délégué Régional de l'UFIP Paca

Michel DEPRAETERE, Président d'Environnement Industrie

Claude CLAIR, Président de l'UIC Paca

Philippe JAMET, Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne

PRSE 2

Le deuxième Plan Régional Santé Environnement 2009-2013 (PRSE 2) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est actuellement en cours d'élaboration.

Ce second plan a pour objectif de réduire l'impact sur la santé des facteurs de risques environnementaux et s'articule autour de deux axes :

- réduire les expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé
- réduire les inégalités environnementales

D'octobre à novembre 2009 des consultations ont eu lieu dans chacun des départements de la région afin de déterminer les enjeux en santé environnement pour le PRSE 2 PACA.

Le 15 décembre 2009, le Groupe de Travail Régional Santé Environnement (GRSE), dont la composition reprend l'architecture générale des groupes de travail du Grenelle Environnement (cinq collèges : état, élus, employeurs, salariés, associations de protection de l'environnement) et associe un collège d'experts, s'est réuni en Préfecture de Région afin de sélectionner parmi les enjeux remontés des consultations départementales les trois enjeux de portée régionale pour le PRSE 2 PACA.

Les enjeux retenus sont :

Enjeu n°1 : Sécuriser et garantir l'accès de tous à une ressource de qualité afin de réduire les effets sanitaires liés aux différents usages de l'eau.

Enjeu n°2 : Réduire et contrôler les expositions à la pollution atmosphérique ayant un impact sur la santé.

Enjeu n°3 : Favoriser la connaissance, la recherche, l'information et l'éducation sur les risques sanitaires actuels et émergents liés à l'environnement.

De janvier à mars 2010, des ateliers thématiques seront mis place pour décliner chacun de ces enjeux en plans d'actions. Une consultation publique sera lancée dès le mois de janvier, via le nouveau site du PRSE actuellement en cours d'élaboration, pour permettre à de nouveaux partenaires de s'identifier et de s'associer à l'élaboration du PRSE 2 PACA. En attendant, les informations relatives à l'élaboration du plan sont disponibles sur le site : www.paca.sante.gouv.fr à la rubrique Plan Régional Santé Environnement.

SPPPI PACA

Le Secrétariat Permanent pour Problèmes de Pollution Industrielle PACA est une enceinte de concertation régionale autour des questions d'environnement et de risque industriels. Il rassemble services de l'Etat, industriels, élus, associations, syndicats pour progresser de manière collégiale dans la prise en compte de ces problématiques en région PACA.

Pour répondre à l'attente de nombre de ses membres et à l'initiative en 2008 de Laurent Roy, directeur de la DREAL PACA, un travail de rénovation de cette structure a été lancé pour augmenter son dynamisme et son caractère collégial.

Il associe les différents collèges et a débouché sur l'adoption d'une charte du SPPPI PACA en juin 2009, qui présente les missions et le fonctionnement de cette structure. Cette charte précise notamment :

- la mise en place d'un animateur permanent chargé du bon fonctionnement, du suivi et de la coordination entre les diverses instances du SPPPI. Son hébergement serait assuré par une structure déjà existante.
- Un Bureau Permanent formé d'un représentant des 5 Collèges, auquel serait joint un représentant du Conseil Scientifique, serait chargé de l'exécution de la politique et des orientations décidées par l'Assemblée Plénière.

Suite à l'adoption de cette charte, un bureau provisoire a été identifié. Celui-ci s'est attelé à la mise en place effective de ce nouveau fonctionnement du SPPPI PACA.

SDAGE 2010-2015 BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

Le SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée a été approuvé le 16 octobre 2009 en Comité de Bassin.

Les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2010-2015 se placent dans le cadre d'un processus cohérent de gestion de l'eau dans le but d'atteindre l'objectif fixé par la directive-cadre sur l'eau du 23 octobre 2000 et le Grenelle Environnement, à savoir le bon état des eaux d'ici 2015.

Les SDAGE 2010-2015 :

- définissent les orientations permettant de satisfaire les grands principes d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ;
- fixent ensuite les objectifs de qualité et de quantité à atteindre pour chaque masse d'eau du bassin : cours d'eau, plan d'eau ; nappe souterraine ; estuaires ; eaux côtières ;
- déterminent enfin les aménagements et les dispositions nécessaires pour prévenir la détérioration et assurer la protection et l'amélioration de l'état des eaux et des milieux aquatiques, afin de réaliser les objectifs fixés.

Les SDAGE 2010-2015 sont complétés par un programme de mesures qui identifie les principales actions à conduire d'ici 2015 pour atteindre les objectifs fixés dans le document de planification.

Le SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée est disponible via le site :

www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/dce/sdage2009.php

CHANGE


Les Chambres de Commerce et d'Industrie de Marseille Provence et du Var proposent aux PME de disposer de pré-diagnostic " énergie " gratuits en vue d'optimiser leur consommation énergétique.

Pour plus d'infos, contactez vos C(R)CI :

CCI Marseille-Provence : M. VALENTIN Tel. : 04 91 13 86 08

CCI Var : M. HOURS tel. : 04 94 22 89 15



Intelligent Energy  Europe

UN NOUVEAU REGISTRE EUROPEEN DES EMISSIONS DES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES EUROPEENNES (E-PRTR)

Depuis le 9 novembre 2009, un nouveau registre européen permet à tous les citoyens d'accéder aux informations relatives aux émissions des installations industrielles.

La Commission européenne et l'Agence européenne pour l'environnement développent la transparence et la participation du public afin d'atteindre les objectifs fixés par la Convention d'Aarhus de 1998.

Ainsi, le nouveau registre européen des émissions des installations industrielles (E-PRTR : European Pollutant Release and Transfer Register) est consultable via le site : <http://prtr.ec.europa.eu/> (En anglais). Il recense les informations fournies par les installations situées dans les 27 pays de l'Union européenne, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège. Ce nouveau registre alimenté, pour les données de la France, par les déclarations des émissions de polluants réalisées par les exploitants sur GEREPE, a vocation à remplacer l'ancien registre européen EPER.

En termes de chiffres, le registre recense les 91 principaux polluants émis dans l'air, l'eau et le sol (dont les métaux lourds, pesticides, gaz à effet de serre et dioxines) pour l'année 2007 et couvre plus de 24 000 installations pour 65 secteurs d'activités. Quelques informations sur les rejets provenant de sources diffuses sont également disponibles et seront progressivement renforcées.

Le registre sera actualisé chaque année.

AGENDA

•COLLOQUE GRENELLE & ENERGIE, le 26 janvier 2010. Marseille - Palais de la bourse.

La CCIMP organise une journée d'information et de rencontre pour accompagner les PME/PMI en termes techniques, économiques et juridiques. Quelles mesures issues du Grenelle vous concernent ? Comment optimiser la construction ou la rénovation de vos bâtiments ? Quelles préconisations pour diminuer vos consommations énergétiques ? Quelles opportunités vous offrent les énergies renouvelables ? Que devez vous ou pouvez vous concrètement anticiper et mettre en œuvre ? ... Informations et inscriptions : Contact CCIMP : Mme. NAPOLETANO : Tél. : 04 91 13 85 24 / maria.napoletano@ccimp.com

•FORMATION GEREPE : " Comment remplir sa déclaration annuelle des rejets sur internet ? ", le 28 janvier 2010. Marseille - Palais de la Bourse. Formation décentralisée, dispensée par le CITEPA (Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique). Inscription et renseignements : Contact Environnement-Industrie : Mme. FLOCH : 04 91 13 86 32 / contact@environnement-industrie.com

•TROPHEES ET FORUM RSE PACA 2010, les 18 et 19 mars 2010. Marseille - Palais des Congrès du Parc Chanot. Un forum qui sera le forum des acteurs de la RSE pour donner la parole aux entreprises, associations et institutions qui veulent transmettre leurs savoir-faire, et faire savoir leurs réussites dans les domaines sociaux, sociétaux et environnementaux. Les trophées célèbreront leur 5 ANS et seront ouverts aux entreprises, associations et collectivités de + de 5 salariés.

•FORMATION UIC : GHS/CLP : déclinaison, classification et étiquetage de substances, les 20 et 29 Avril. Marseille. Inscription et renseignement : Contact UIC PACA : Mme. CROSSET : Tél. 04.91.14.30.77 / martine.crosset@urip-chim-plast.asso.fr

•SYMPOSIUM DES METIERS DU RECYCLAGE, les 10 et 11 juin 2010. Marseille - Parc Chanot.

En partenariat avec FEDEREC, Fédération du Recyclage, DPE Evènement organise la deuxième édition de " Nouvelles Matières Premières, le symposium des métiers du recyclage ". Cette manifestation sera consacrée à l'ensemble des métiers et des filières du recyclage et de la valorisation des matières et comportera une exposition ainsi qu'un programme d'ateliers et de conférences pour favoriser les rencontres entre professionnels issus des secteurs public et privé.



>Vers des technologies d'extraction plus durables

Les sites Firmenich des Alpes Maritimes et du Var sont en passe de devenir des sites uniquement dédiés au développement et à la production d'extraits naturels à destination des industries alimentaires et de la parfumerie. Dans le droit fil de la politique de développement durable de la société (près de 6000 personnes, 2 milliards d'euros de CA, 25 sites de production dans le monde), le développement du site de Grasse vise l'excellence dans les domaines de l'environnement et de la sécurité (1).

Substitution du chlorure de méthylène comme solvant d'extraction par le CO₂ supercritique.

Le chlorure de méthylène

A côté de ses propriétés solvantes bien connues, le chlorure de méthylène présente également de fâcheux inconvénients relatifs à la santé des salariés (Classé CMR catégorie 3) et aux ICPE -rubrique 1175-.

La décision d'arrêter la promotion de la gamme de produits nécessitant l'utilisation de chlorure de méthylène et de lancer en parallèle des recherches de substitution a été prise dès 2004. Jusqu'à fin 2008, les extractions au chlorure de méthylène nécessitaient un stockage de plusieurs dizaines de tonnes et des mises en œuvre annuelles de plusieurs centaines de tonnes dans un atelier dédié. Aujourd'hui, ces activités ont été remplacées par un nouvel atelier abritant une unité pilote et une installation industrielle de la technologie de substitution mettant en œuvre du CO₂ à l'état supercritique.

Le CO₂ supercritique

Les extraits végétaux (vanille, café, anis étoilé, vétiver, etc) sont broyés à une température qui ne dépasse jamais 10°C afin de préserver le produit de toute dégradation. Le refroidissement à l'azote permet en outre de limiter les risques d'ATEX poussière lors de cette étape. Les végétaux ainsi broyés sont chargés dans des paniers en forme de tube et équipés d'un filtre de 200 microns à chaque extrémité. Les paniers sont ensuite placés dans l'extracteur. Une pompe assure ensuite la circulation du CO₂ qui doit être utilisé au dessus de 72,8 bars et de 31°C pour être à l'état supercritique. Il présente alors une diffusibilité et une densité élevées, qui lui donnent une capacité de transport et d'extraction importante. Le CO₂ supercritique, devenu fluide, se charge en composés extraits, ensuite, par une dépression et un apport de chaleur, puis il est rendu à l'état gazeux et se sépare des composés extraits et est envoyé dans le liquéfacteur pour être réutilisé.

Le choix d'une substitution des produits extraits au chlorure de méthylène par le CO₂ à l'état supercritique repose sur le fait que les compétences et les équipements étaient disponibles et que la technologie présentait de nombreux avantages :

- **La santé des salariés**

L'absence de produits dangereux évite l'exposition des employés pendant les opérations de dépotage, ou d'utilisation ainsi que les risques de pollution de l'air, de l'eau ou des sols en cas d'incident lors du stockage ou de la manipulation.

- **La sécurité des produits**

Sur le plan de la qualité des produits, ramené à la pression atmosphérique, le CO₂ redevient gazeux, il n'y a donc plus de problème de solvants résiduels dans les extraits. A noter que cette technologie satisfait les exigences des référentiels des produits biologiques aussi bien pour l'alimentation que pour les cosmétiques et la parfumerie, ce qui a permis de développer une gamme significative de produits biologiques.

- **La sécurité des personnes et des installations**

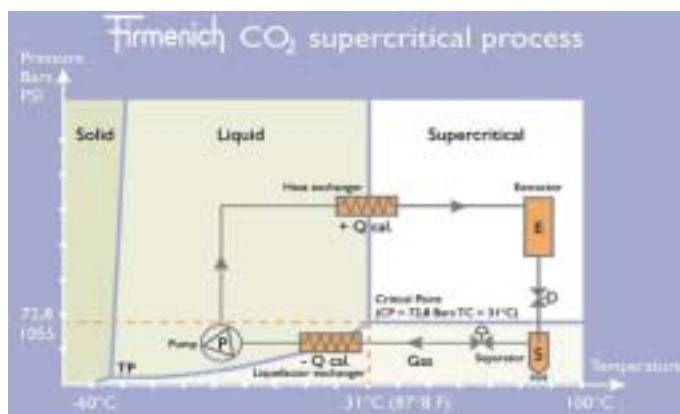
Contrairement à de nombreux solvants encore utilisés comme l'éthanol, le CO₂ n'est ni inflammable ni explosif. Concernant les installations de production et de stockage, les exigences en matière de réglementation ICPE, et donc les coûts associés, sont significativement inférieurs. Les risques résiduels (pression d'exploitation jusqu'à 300 bars et risque d'anoxie lié à l'emploi de CO₂ et d'azote) sont aisément maîtrisés.

- **Les émissions COV,**

Les émissions de chlorure de méthylène ont bien entendu disparu du bilan des émissions COV du site. Par ailleurs, un diagnostic COV conforme au cahier des charges ADEME a été réalisé début 2009 sur les autres installations du site et se traduit aujourd'hui par un programme d'amélioration qui aboutira à une diminution de 25% des émissions dans les 2 ans. Il est à noter que le diagnostic COV a été réalisé par la société Guigues, dont la mise en relation avec Firmenich revient à Environnement Industrie au travers d'une journée de formation en 2008.

- **Les émissions de CO₂**

Le CO₂ utilisé est un gaz de combustion récupéré et purifié qui aurait été relâché dans l'atmosphère de toutes les manières. Ces émissions sont de l'ordre de quelques centaines de tonnes par an. Par ailleurs, l'électricité est la seule énergie utilisée par les installations de production. Une demande d'autorisation pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment abritant l'installation est en cours auprès de la DREAL. La production d'électricité permettrait de couvrir de 30 à 40% de la consommation.



Les bémols à cette nouvelle technologie restent très en retrait des avantages apportés : le coût des produits peut nécessiter des volumes importants pour être compétitif vis-à-vis de produits classiques, les profils sensoriels peuvent être légèrement différents, toutefois les clients sont cependant davantage enclins à accepter un compromis organoleptique qu'il y a quelques années au vu des avantages sur la santé et la sécurité.

(1) Rapport de développement durable téléchargeable sur le site www.firmenich.com

QUELQUES POINTS CLEFS RSDE

SUBVENTIONS DE L'AGENCE DE L'EAU

Toutes les analyses supplémentaires à celles prescrites par l'arrêté complémentaire, c'est à dire les analyses

- amont,
- atmosphère,
- intermédiaire,
- ou toute autre analyse supplémentaire, sont subventionnables par l'Agence de l'Eau

Une condition : les résultats doivent apparaître dans le rapport de synthèse de la phase de surveillance initiale, obligatoirement transmis à l'Agence de l'Eau pour solder l'aide accordée.

Il est impératif pour les industriels d'anticiper ces éventuelles analyses supplémentaires et de les faire apparaître dans les devis afin de bénéficier de subvention pour l'ensemble des travaux. En effet, afin de faciliter le traitement des nombreuses demandes d'aides qui seront envoyées à l'occasion de cette campagne, l'Agence de l'Eau demande aux exploitants de n'envoyer qu'un dossier de demande. Ce dossier doit comprendre l'ensemble des analyses prévues dans le cadre de la phase initiale.

La régularisation se fera en fin de phase initiale, lors du versement du solde de l'aide financière qui sera réalisé en fonction des frais réels justifiés pour les analyses finalement effectuées.

Rappel du contenu des dossiers de demande d'aides financières :

- un courrier de demande d'aide, (sollicitant l'accord de l'Agence pour le démarrage anticipé de la surveillance avant décision d'aide)
- la copie de l'A.P.C. définitif,
- le formulaire simplifié de demande d'aide dûment complété (notamment la déclaration du statut PME ou TPE), disponible sur le site www.environnement-industrie.com
- un extrait Kbis du registre du commerce
- le(s) devis des prestataires retenus.

La première décision de 2010 sera en février.

Vus les montants d'aide (a priori < 60 k-), il y aura une décision par mois. Il est tout de même rappelé que les demandes d'aide devront parvenir à l'Agence avant tout engagement de travaux.

ACTIONS DE L'INERIS

L'INERIS est impliqué depuis 2001 sur l'action de recherche des substances dangereuses dans les eaux de rejets des installations classées qui a conduit fin 2007 à un rapport de l'action initiale et qui se poursuit avec la parution de la circulaire du 5 janvier 2009.

Cette circulaire fixe les conditions de recherche d'un nombre limité de substances dangereuses, en fonction du secteur industriel, pour lesquelles les établissements ICPE vont devoir procéder à la surveillance sur une période de 6 mois. Il s'agit de déterminer les substances pour lesquelles une auto-surveillance pérenne sera mise en œuvre par la suite.



Outre le site internet dédié à l'opération RSDE, qui a été remanié pour la seconde phase de l'opération, L'INERIS va récupérer les données au fil de l'eau (par extraction de GIDAF) afin de procéder à un examen attentif des données et vérifier que les consignes techniques préconisées dans l'annexe 5 de la circulaire sont correctement appliquées par les prestataires chargés de l'analyse et/ou des prélèvements.

Compte tenu de l'expérience acquise lors de la première phase de l'opération, il est important de veiller à une application stricte de ces consignes pour éviter des dérives et des problèmes d'interprétation à la fin de la période de surveillance initiale. En particulier, l'INERIS aura à cœur de vérifier l'adéquation des limites de quantification avec les exigences imposées par la circulaire. Néanmoins, de nombreuses questions se posent aux industriels et aux laboratoires impliqués dans cette opération dont :

- Comment aider les industriels à décrypter les offres des laboratoires et choisir la prestation la mieux adaptée techniquement ?
- Comment faire en sorte que les essais inter-laboratoires spécifiques aux eaux résiduaires soient plus dans la ligne de ces nouvelles contraintes réglementaires et comment résoudre la question des essais qui n'existent pas pour certaines substances ?
- Comment fiabiliser davantage les opérations de prélèvements en rejets canalisés ?

A toutes ces questions, l'INERIS propose d'apporter des réponses via le laboratoire de référence AQUAREF dans lequel il est impliqué au travers :

- D'un espace FAQ sur le site rsde.ineris.fr afin de répondre aux questions les plus fréquentes, qui sera mis à jour à chaque nouvelle demande,
- D'une collaboration avec les Organismes d'essais inter-laboratoires français (AGLAE et BIPEA),
- De l'animation de groupes de travail spécifiques (premier trimestre 2010) sur les questions des prélèvements en rejets canalisés,
- De l'organisation d'un séminaire au cours du premier semestre 2010, spécifique sur les analyses,
- D'un groupe de travail visant à produire un document d'aide pour déchiffrer les offres des prestataires.

UNE NOUVELLE FONCTIONNALITE SUR LE SITE RSDE.INERIS

Une nouvelle fonctionnalité a été mise en place sur la page de recherche de laboratoires du site sur la campagne RSDE de l'INERIS : http://rsde.ineris.fr/recherche/rechercher_laboratoire.php

Cette fonctionnalité permet aux préleveurs de se déclarer sur le site du RSDE.

Un nouvel onglet distingue désormais " Labo d'analyse " de " Labo préleveur ", et permet à l'internaute de cocher l'un et/ou l'autre en fonction de sa recherche.

Ainsi, avec cette possibilité, l'outil de recherche permet de trouver les laboratoires qui se sont déclarés laboratoire d'analyse (pouvant procéder également aux prélèvements) ou laboratoire préleveur seul.

Pour que cette nouvelle fonction soit opérationnelle, les laboratoires doivent mettre à jour leur dossier sur cette interface.

POUR ETRE INFORME EN TEMPS REEL : LE RESEAU RSDE PACA.

Environnement-industrie anime un réseau RSDE dédié à la thématique " Substances Dangereuses ". Il est exclusivement réservé aux industriels ICPE de PACA destinataires d'un APC relatif à la campagne RSDE.

Depuis son lancement en novembre 2009, le réseau rassemble 116 établissements ICPE et 239 contacts.

Ses objectifs :

- Favoriser le rapprochement des industriels en reliant les collaborateurs en charge de la mise en place de la campagne RSDE.
- Permettre aux entreprises de recevoir et d'échanger directement des informations utiles, de capitaliser et mutualiser les informations, les savoir-faire, les expériences.

Pour vous inscrire, veuillez remplir le Questionnaire Contact RSDE en ligne sur le site de l'association et le retourner par mail sur contact@environnement-industrie.com ou par fax au 04 91 13 86 19.



Quand les toxiques se jettent à l'Eau

06 Qu'est-ce qu'un toxique ?

Un toxique est une substance susceptible de provoquer des perturbations, des altérations des fonctions d'un organisme vivant, entraînant des effets nocifs dont le plus grave est la mort.

Les matières toxiques sont constituées de micropolluants minéraux comme les "métaux lourds" (arsenic, cadmium, chrome, cuivre, mercure, nickel, plomb, zinc) présents dans le sol à l'état naturel, mais à des concentrations bien inférieures au seuil de toxicité et de composés organiques (hydrocarbures, solvants, pesticides,...).

Quels effets sur la santé ?

Tous les produits chimiques peuvent être toxiques (même le sel ou la vitamine A, ou d'autres produits courants... selon la dose ou la manière de les utiliser!). A chaque substance, sa concentration ! La plupart n'est pas éliminée ou dégradée et peut donc persister dans le milieu naturel (nappes phréatiques, sols...) et s'accumuler dans les organismes vivants jusqu'à atteindre des concentrations qui les rendent toxiques.

Le temps nécessaire à l'apparition des effets, l'évolution de ces effets, la capacité de s'accumuler, le type d'effet (corrosif, irritant, sensibilisant, cancérigène, mutagène) sont des éléments pris en compte dans la classification des produits. On distingue la toxicité aiguë liée à une exposition unique, de la toxicité chronique liée à une exposition répétée, car le seuil de toxicité peut aussi être atteint par des apports répétés de faibles quantités de produits.

Quelles origines ?

La pollution toxique est due à l'introduction par l'homme dans l'environnement de substances nocives non naturelles ou originellement présentes en concentration moindre.

La pollution toxique de l'eau a plusieurs origines : elle peut provenir des rejets industriels, domestiques et urbains ou agricoles. Les rejets peuvent être ponctuels (établissement industriel, arrivée d'un égout) ou diffus (épandage de pesticides en agriculture, retombées atmosphériques, lessivage des routes,...)

Substance	Effets sur la santé	Origines possibles
Zinc	Anémie observée suite à une exposition longue (1 à 8 ans)	Traitement du minerai, raffinage, galvanisation du fer, construction de toitures, fabrication de gouttières, piles électriques, pigments, matières plastiques, caoutchouc (pneumatique),...
Nickel	Par contact cutané : allergies dermatologiques	Extraction et production de nickel, fabrication d'aciers (inox), nickelage et fonderies de plomb, combustion de charbon ou de fuel, traitement ou valorisation des déchets,...
Cadmium	Principal organe cible par ingestion : rein (néphropathie, insuffisance rénale, cancer)	Métallisation des surfaces (aéronautique et militaire), fabrication d'accumulateurs (pile Ni-Cd), coloration des plastiques et des peintures, stabilisation des matières plastiques,...
Chloroforme	Effets gastro-intestinaux, hépatiques et rénaux Par contact cutané : effets sur le foie (milieu professionnel), irritations locales de la peau	Fabrication du HCFC-22 (chlorodifluorométhane) destiné à la réfrigération (usage principal), solvant d'extraction en pharmacie, cosmétique, solvant industriel, sous-produit de la désinfection de l'eau par le chlore (piscines, eau potable, blanchiment de la pâte dans l'industrie papetière,...),...
Naphtalène	Par inhalation et absorption digestive : anémie	Intermédiaire chimique dans la production de produits variés (exemple : produit pour tannage du cuir, plastifiants, teintures, résines, produits pharmaceutiques, désinfectants), insecticide (antimites sous la forme de boules de naphtaline), présents dans le pétrole brut, le charbon, le goudron (naphtalène dans les gaz d'échappements des moteurs diesel),...

Au niveau européen, la politique mise en oeuvre pour limiter ou réduire la pollution toxique est axée sur une liste de substances sélectionnées sur la base de critères de toxicité, de persistance et d'accumulation dans les organismes vivants. Des objectifs de réduction ou suppression des émissions et des rejets de ces substances ont ainsi été fixés avec pour ambition, l'atteinte du bon état chimique des eaux à l'horizon 2015 (Directive 76/464/CE, DCE 2000/60/CE et Directive fille de la DCE 2008/105/CE), ce dernier étant défini par le respect de Normes de Qualité Environnementales (concentrations à ne pas dépasser dans le milieu). La réglementation française reprend bien entendu ces objectifs et en fixe également sur d'autres substances pertinentes (Circulaire du 07/05/07).



Et sur PACA ?

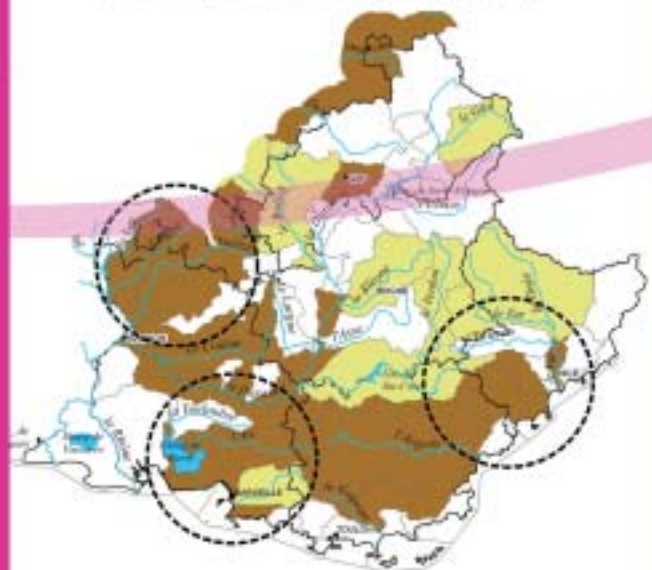
Une campagne nationale de recherche des substances dangereuses s'est déroulée pour la région PACA de 2003 à 2006. Environ 150 établissements industriels ont participé de manière volontaire à cette action, cela a permis de dresser un état des lieux des émissions de toxiques dans la région.

Parmi les substances recherchées, les plus détectées sont les métaux (Zinc, cuivre, arsenic, chrome, nickel, plomb, mercure...). En effet, plus de 75 % des industries rejettent au moins un métal. Viennent ensuite des molécules, telles que le Chloroforme ou le Toluène, utilisées comme solvant dans les process industriels. Certains HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) ont également été détectés dans de nombreux rejets (Naphtalène).

Cette action de recherche a également permis aux services de l'État d'identifier les principaux flux de substances dangereuses émis dans les eaux superficielles et d'en déduire les cours d'eau à risque toxique.

La carte présente donc les zones prioritaires telles que définies suite à l'exploitation des données des flux industriels mais également sur les mesures de qualité des cours d'eau acquises jusqu'à ce jour. Les zones entourées correspondent à celles sur lesquels les enjeux en matière de flux et d'état des milieux sont les plus forts.

-  Normes de qualités non atteintes ou rejets 2 fois supérieurs aux flux admissibles (degré 1)
-  Un 1er diagnostic a identifié un impact des substances dangereuses avec une incertitude sur le niveau de contamination et sur l'importance des rejets (degré 2)



Grande distribution, Belleville-sur-Vie (Vendée)

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE : QUAND LES ENTREPRISES CONJUGENT BAISSÉ DE CO₂ ET PERFORMANCE

Maîtriser au plus près ses consommations d'énergie, tout en s'appuyant sur des solutions alternatives respectueuses de l'environnement : voilà le défi relevé par EDF pour le magasin Super U de Belleville-sur-Vie. Une offre d'éco-efficacité énergétique innovante et sur mesure a été bâtie autour d'équipements performants tels que la pompe à chaleur (PAC) réversible et les télé-services destinés à optimiser l'ensemble.

À Belleville-sur-Vie (Vendée), pour le directeur du Super U, la priorité devait être donnée à la maîtrise de la facture énergétique, et à la diminution des émissions de CO₂, tout en apportant bien-être et confort à ses collaborateurs et à sa clientèle. Très vite, Super U s'est tourné vers une solution alliant pompes à chaleur réversibles pour le conditionnement d'ambiance du magasin et le chauffage économe des bureaux, et vers les télé-services (suivi et pilotage des installations à distance) pour diminuer ses consommations d'énergie dans la durée.

ÉCO-CONSOMMER L'ÉNERGIE

La pompe à chaleur réversible prélève directement l'énergie contenue dans l'air, dans l'eau ou dans la terre. La chaleur ainsi puisée alimente des émetteurs à l'intérieur des bâtiments. L'atout principal de la pompe à chaleur se situe au niveau de son coefficient de performance : pour 1 kWh consommé, la PAC produit l'équivalent de 3 kWh de chauffage. Autrement dit, pour couvrir 100 % des besoins de chauffage, la PAC consomme environ 30 % d'énergie électrique, les 70 % restants étant puisés dans l'air extérieur. La mise en place de télé-services optimise le fonctionnement des installations, régule simplement la température dans le bâtiment, les horaires et la durée de fonctionnement de tous les équipements du magasin et ce, en fonction des saisons



André Logezais, gérant du Super U de Belleville-sur-Vie

CHIFFRES-CLÉS

Surface du Super U

4 000 m²

Jusqu'à 50%

d'économie sur la facture de chauffage

Émissions de CO₂

diminuées de plus de 80 tonnes/an

et des jours d'ouverture. Elle permet aussi de fournir un reporting simple et complet sur les consommations énergétiques du magasin. Ainsi les émissions de CO₂ sont limitées de façon significative.

CONSEILLER ET ACCOMPAGNER PAS À PAS

L'expertise d'EDF sur les économies d'énergie a permis les arbitrages nécessaires entre confort et économies tout en garantissant des résultats à la hauteur des études réalisées. Le projet est accompagné par EDF dans sa globalité, de la conception au suivi des travaux en passant par la maintenance et les télé-services, avec de vrais avantages comme le financement et la garantie de performance.

« L'apport d'EDF a été compétence et réactivité. J'ai eu un interlocuteur qui a pris les choses en charge tout de suite.

“Demain se prépare aujourd'hui, y penser c'est développer les énergies renouvelables et limiter les consommations. Faisons le choix de l'éco-efficacité énergétique avec EDF.”

Pour en savoir plus, consultez

entreprises.edf.fr

De plus, les intervenants connaissent bien le terrain, je leur ai fait totalement confiance », se félicite le directeur du Super U. Le lissage sur six ans de l'enveloppe budgétaire, sous forme de redevance trimestrielle, facilite la gestion de trésorerie du magasin. « Je fais une économie d'investissement. C'est un soulagement de moins à l'esprit quand on gère la construction d'un nouveau magasin », conclut le directeur du Super U.

PAROLE D'EXPERT EDF

Laurent BRETAUDEAU, responsable services éco-efficacité énergétique de la région Ouest, EDF

“L'offre d'éco-efficacité énergétique englobe un ensemble de solutions...”

Aujourd'hui, nous avons une large gamme de solutions éco-efficaces disponibles pour les grandes et moyennes surfaces qui souhaitent diminuer leur consommation énergétique (jusqu'à 30 % d'économie sur les consommations d'énergie) et leurs émissions de CO₂. Nous proposons aussi des solutions solaires

pour la production d'électricité ou de chaleur. En complément, les télé-services permettent de réaliser jusqu'à 15 % d'économie sur la totalité des consommations d'électricité, de gaz naturel et d'eau. Pour aider toutes les entreprises dans leur démarche d'amélioration de leurs performances énergétiques

et économiques tout en rejetant moins de CO₂, EDF propose des solutions globales, multiservices, multiproduits et sur mesure : pompe à chaleur en serre pour un maraîcher, système de chauffage air-air pour une mairie, gestion technique des bâtiments pour un immeuble de bureaux, etc.



N° 2683 Offre

Propose 650 kg de cires de couleur crème, conditionnées en sac papier de 25kg. Utilisation possible pour des bougies. Pt de goutte (nf t60-102) = 80,3°C; dureté (nf t 60-123) = 10 1/10mm; indice acide (nf t60-204)=8 mg KOH/g; pt de solidification (nf t60-128)=60°C

N° 2846 Offre

Offre 100 tonnes/mois de PEHD casiers bouteilles régénérés colorie vert. Livraison en big bags sur palettes.

N° 2867 Offre

Propose 10 tonnes de cires (mélange de paraffines, cires minérales, animales, végétales, stearine, ester, alcool gras...) conditionnées en poudre en sacs de 25kg ou big bag.

N° 3064

Offre plastisols de E-PVC, importantes quantités à suivre.

N° 3162 Offre

Propose carbonate de calcium issus du procédé papetier en vrac (siccité > 85 %), produit conforme a norme amendement calcique papetier.

N° 3167 Demande

Recherche huile végétale usagée pour revalorisation tournesol, colza, soja ...

N° 3597 Offre

Vend mensuellement 80 tonnes PE soufflage avec alu.

N° 3653 Offre

Offre containers de 1000 l PEHD sur palette plastique intégrée, ayant contenu du chocolat et de la purée de fruits, environ 80 par an, 40 actuellement disponibles.

N° 3775 Offre

Acide sulfurique 96 % issue de procédés de traitement de surface silicium. Conditionnement et enlèvement à définir.

N° 3817 Offre

Vend carton - blanc - sans impureté - tout bois - recouvert polymère dégradable - 5 t rouleaux de +/-20 kg déchet situe en PACA.

N° 3842 Demande

Recherche d'importantes quantités de cartouches jet d'encre toutes marques, virgin, recyclées ou compatibles a racheter.

N° 3855 offre

Offre barils à large ouverture en polyéthylène haute densité (PEhd) qualité alimentaire. Couvercle à vis scellable, fermeture hermétique et étanche avec un joint d'étanchéité. Rapidité d'ouverture et de fermeture sans effet ventouse. Matériau recyclable à 100%. capacité 55L.

N° 3860 offre

Cède dalles en basalte électrofondus anti corrosion de divers formats et épaisseurs avec perçage central ou pleines

N° 3892 offre

Offre 84 000 Flacons de 10ml en verre blanc. Non utilisés sans bouchon.

N° 3919 offre

Vends gros tonnage de PVCR Thermo broyé Lavé gris issu de Packings (filtre à eau) conditionnement en big-bags de 2m (Photos, échantillons et prix sur demande).

Les propositions ci-dessus correspondent à un échantillonnage des annonces PACAC. Vous pouvez consulter toutes les annonces de la Bourse sur le site www.bourse-des-dechets.fr, ainsi que les coordonnées des annonceurs, après inscription. Ce service, ainsi que la parution de vos propres annonces, est offert par le réseau consulaire PACAC aux entreprises de la Région.

Un nouveau site internet pour la gestion des déchets dans notre région

Le " Guide Régional du Recyclage et de l'Élimination des Déchets " élaboré en 1999 est un outil connu et reconnu dans la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur pour la gestion des déchets.

Les partenaires du guide (Environnement-Industrie, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse; la DREAL, l'ADEME et la Région) se sont à nouveau associés pour financer et participer à l'élaboration de la mise à jour du site internet du guide, pour qu'il devienne encore plus attractif et performant.

Le nouveau site actualisé sera mis en service fin 2010. A partir du mois de mars, les entreprises et les organismes régionaux du secteur des déchets, des sites et sols pollués et du nettoyage industriel seront invités à s'inscrire ou se réinscrire dans la base de données du futur annuaire.

A cette occasion, le guide change de nom et devient : " le Guide Régional de la Gestion des Déchets - Provence Alpes Côtes d'Azur ".

Plus d'informations vous seront communiquées dans les mois à venir, via les fédérations industrielles du déchet, de nouvelles publications Presse ...

Contact

Mail : environnement.industrie@gmail.com

Tél : 04 91 13 85 81



Réduire notre impact environnemental Un objectif de INEOS Démarche de progrès

L'eau et l'air - Deux éléments importants

Des programmes sont en cours sur notre site, pour réduire nos nuisances dans chacun de ces domaines. Toutefois nous avons un projet qui vient d'être réalisé sur le site de la raffinerie et qui a pour objectif de nous aider dans ces 2 domaines simultanément.

La station de traitement des eaux de la raffinerie est en cours de rénovation. En général, le traitement primaire dans les raffineries consiste à réaliser une première séparation de l'eau de l'huile et des solides. Les séparateurs dimensionnés suivant la norme API sont communément utilisés pour réaliser cette opération. Ces bassins sont ouverts, mettant en contact direct avec l'atmosphère, une surface importante chargée d'hydrocarbures, favorisant les émissions d'hydrocarbures volatiles à l'atmosphère.

Dans le cadre de ce projet, INEOS a fait le choix de mettre en place des bassins de décantation nouvelle technologie, fermés et inertés à l'azote, pour éviter le contact entre les hydrocarbures et l'air ambiant.

L'utilisation de tels bassins n'a jamais été réalisée en France. L'adaptation de ces nouvelles technologies va contribuer à réduire les émissions de COV, et les odeurs.

Description de la technologie ou du procédé mis en œuvre

Siemens Water Technologies a mis au point un prédécanteur couvert, inerté et hors sol permettant de minimiser les émissions de COV, de diminuer les problèmes d'odeurs et d'opérer en toute sécurité en limitant les risques d'explosion. Ces équipements ont été choisis, après avoir étudié leur adaptation aux flux de notre station.

Les équipements prévus comprennent:

- Une cuve métallique hors sol, facilitant l'inspection de l'équipement et minimisant les risques de pollution ;
- Chaines et racleurs d'écumage permettant d'assurer une séparation efficace de l'huile et des solides de l'eau ;
- Une goulotte de collecte des huiles et un système de récupération de l'huile. Les huiles sont ensuite recyclées dans la raffinerie ;
- Un système d'enlèvement des boues en continu. Les boues sont alors centrifugées avant d'être incinérées
- Un système d'inertage pour limiter les émissions de COV.

Siemens Waters Technologies commercialise cette technologie. Nous avons travaillé avec eux sur l'amélioration des internes (chaines et racleurs, vis d'extraction des boues...), afin de minimiser la maintenance, de fiabiliser au maximum les équipements et d'assurer la sécurité. Les chaines et les racleurs ont été conçus dans des matériaux spéciaux, compatibles avec les effluents huileux et ayant une résistance mécanique améliorée.

Le point clé a consisté à éviter de créer une atmosphère explosive dans un espace clos grâce à un système d'inertage à l'azote. Des visites aux Etats Unis ont dues être organisées afin de vérifier l'efficacité de l'étape de décantation, d'identifier les principales difficultés opérationnelles et de maintenance rencontrées sur ce type d'équipement et de valider la faisabilité sur notre flux.

Le système installé dans la raffinerie de Lavéra comprendra 3 cellules en parallèle.

Ce projet est en cours de démarrage sur la station de traitement des eaux de la raffinerie de Lavéra

Le projet de rénovation du système de traitement des effluents aqueux de la raffinerie va permettre de réduire d'environ 80 % les COV totaux émis par la Station de traitement des eaux de la raffinerie STEP (Station de Traitement des Eaux Polluées).

L'ensemble de ces progrès contribuera également à la réduction des odeurs pouvant être émises par la station de traitement.

Michèle DURAND PINCHARD
et Christine POULAIN





ENVIRONNEMENT INDUSTRIE

INFORMATION / FORMATION

•FORMATION "évolution de la réglementation des mesures en continu des polluants gazeux : QAL1, QAL2, QAL3 et AST "

Les 8 septembre et 2 octobre 2009, le Centre Technologique Méditerranéen de Métrologie (CT2M), a formé une vingtaine d'industriels sur les exigences de la réglementation des mesures en continu des polluants gazeux et notamment la norme EN 14181 et les procédures QAL 1, QAL 2, QAL 3 et AST.

•½ JOURNEE D'INFORMATION " nouveau système de visualisation d'un nuage de gaz en temps réel "

La société BERTIN Technologie a présenté, le 15 septembre dernier, son nouveau système de visualisation de gaz.

•½ JOURNEE D'INFORMATION " Bilan Carbone® "

Le 18 novembre, une quinzaine d'adhérents d'EI a assisté à une présentation de la méthode Bilan Carbone® (périmètre, facteurs d'émissions, postes pris en compte...) et des informations pratiques sur sa réalisation (durée, coût, communication, retour d'expérience sur les gains possibles). En fin de réunion, de nombreux échanges ont été engendrés avec les représentants de la société Enviroconsult (intervenant).

•½ JOURNEE D'INFORMATION " La 2ème campagne RSDE en PACA "

Le 3 décembre dernier, au Palais de la Bourse, 57 industriels et 16 laboratoires se sont réunis autour des intervenants de la DREAL PACA, de l'INERIS, de l'Agence de l'Eau RM&C et d'Environnement-Industrie, pour appréhender et échanger sur la mise en œuvre de cette 2ème campagne RSDE, et notamment sur la phase de surveillance initiale imminente.

•FORMATION " Trouble de voisinage industriels " (REPORTEE)

Quelles responsabilités engagées par le chef d'entreprise ? (civile, administrative, pénale, environnementale) et quelles sanctions ? Un exploitant a-t'il des droits acquis en la matière ? La préexis-

tence peut elle justifier toutes les nuisances ?... Autant de questions auxquelles le Cabinet BOIVIN et ASSOCIES se propose de répondre au travers du cadre réglementaire mais aussi de cas pratiques et de retour d'expérience. Cette formation, initialement programmée le 20 octobre 2009 a été annulée du fait d'un nombre de participants faible et sera probablement reportée en 2010 en fonction de l'intérêt qu'elle suscite.

L'ASSOCIATION SE RENFORCE :

•**Fabien HUITRIC** a intégré l'équipe d'Environnement-Industrie, en octobre 2009, dans le cadre d'une mission de 10 mois concernant la mise à jour du Guide Régional du Recyclage et de l'élimination des déchets en PACA. C'est en partenariat avec la DREAL, l'ADEME, la Région PACA et l'Agence de l'Eau RM&C que la nouvelle version du guide intitulée "GUIDE REGIONAL DE LA GESTION DES DECHETS - PROVENCE-ALPES-CÔTES-D'AZUR " verra le jour fin 2010.

•**Chloé MENARD** a été recrutée en tant que chargée de mission " Substances dangereuses " afin d'informer et d'accompagner les ICPE de la région PACA dans la mise en œuvre de la 2ème campagne de recherche de substances dangereuses dans les rejets, (mission mandatée par l'Agence de l'eau RM&C).

LE BUREAU DE L'ASSOCIATION SE RENOUVELLE ET SE FEMINISE...

M. RIPOCHE, délégué régional de l'Union Française des Industries Pétrolières (UFIP PACA), en remplacement de M. COUSINIE, est désormais trésorier de l'association au titre de l'UFIP.

Mme. BERBIEC, SARP INDUSTRIES, représente dorénavant l'UPE 13 au bureau de l'association au titre de secrétaire.

M. LECONTE, président de l'Union des Industries Chimiques en PACA, remplace M. CLAIR. Il est élu secrétaire Adjoint par le Conseil d'Administration.

Etablissement :
Activité(s) principale(s) :
Code NAF :
Adresse :
Code postal : **Ville :**
Tél. : **Fax :**
Site internet :

Directeur de l'établissement :
Tél. : **Fax :**
E-mail :

Responsable environnement :
Tél. : **Fax :**
E-mail :

Responsable sécurité :
Tél. : **Fax :**
E-mail :

Vous êtes une ICPE de PACA : Adhérez à l'association :

Adhère et joint un chèque de 150 euros* pour la première année de cotisation
(Pour la deuxième année, la cotisation sera calculée sur la base commune aux adhérents)

Vous êtes une Eco Entreprise : Devenez membre Associé :

S'inscrit et joint un chèque de 200 euros* en règlement de sa cotisation annuelle

* Chèque à établir à l'ordre de l'association Environnement-Industrie

Nom et fonction du répondant : **Date :**

..... **Signature :**

Merci de bien vouloir renvoyer ce bulletin à Environnement-Industrie
35 rue Sainte Victoire - BP 21856 - 13221 Marseille Cedex 01
contact@environnement-industrie.com



Pour tout renseignement complémentaire contactez-nous ou consultez notre site internet : www.environnement-industrie.com

Nouvelles Matières Premières
Le symposium des métiers du Recyclage
2^{ème} édition

Exposition / Ateliers / Conférences
Valorisation matières et recyclage



Contact : Véronique Durand - 04 72 98 26 86 - durand@nouvelles-matieres-premieres.com

www.nouvelles-matieres-premieres.com

Marseille - Parc Chanot
les 10 et 11 juin 2010

